

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE

Membres absents : M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Conception et installation d'enseignes - Octroi de primes**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, les personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce.

Les enseignes proposées ont toutes en commun une qualité graphique ou une conception technique qui permet de les remarquer. Elles répondent aux perspectives d'insertion préconisées par le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

La commission extra-municipale du Secteur Sauvegardé et des Sites d'Intérêt Architectural et Urbain, et la commission des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2007, au cours de leurs réunions des 8 et 27 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

- Crêperie Le Corsaire - 44, rue Berbisey

L'enseigne reprend de façon expressive l'appellation de la crêperie par la figuration typée de la tête d'un corsaire, tel qu'on l'imagine. La fabrication est intéressante : découpe de tôle, mise en peinture et accrochage par une potence en laiton.

- Pharmacie La Croix Blanche - 24, rue Musette

Deux apothicaires, se tenant face à face, pots de pharmacie en main, de chaque côté d'un caducée, sur fond de draperie à semis de fleurs : c'est une évocation parlante de l'officine bien connue qui se trouve là et aussi du fait qu'elle est tenue par deux frères jumeaux, Claude et Christian Richard.

L'enseigne est d'une belle facture, avec ses recherches de découpe et de couleurs, et la qualité de la potence en fer forgé.

- Agora - 83, rue de la Liberté

Ce magasin de presse installé dans cette rue dont l'ordonnance à arcades date du XVIIème siècle a repris le cahier des charges qui y prescrit des enseignes adaptées. Les potences doivent y reprendre

une forme en fer forgé du XVIIème siècle, tirée d'un traité de serrurerie de l'époque. C'est ce qu'a fait Agora.

Ce type d'enseigne, élégante, est aussi coûteuse par la réalisation traditionnelle à laquelle elle fait appel.

- Etat d'esprit - 1 bis, rue Verrerie

L'enseigne, en tôle découpée, de cette boutique de décoration, se veut la représentation très libre d'un paysage, en associant formes et couleurs. Ceci pour évoquer la variété et l'inventivité de ce que présente la boutique : collages, galets peints, bois, objets d'une nature réinterprétée.

Au-dessus de ce paysage, se déploie un petit personnage stylisé d'un trait rouge, qui est aussi le logo d'Etat d'esprit et la signature de Mme Bucher sur ses tableaux.

- Concept d'Intérieur - 36, rue Chaudronnerie

Le propriétaire de la boutique a choisi l'élégance du fer forgé, pour exprimer sa vocation : l'exposition et la vente d'objets de décoration de qualité.

La potence est une console dont les volutes sont agrémentées de feuillages découpés. Le panneau suspendu dessous est d'un gris sobre, annonçant simplement le nom de la boutique en lettres d'une écriture raffinée.

- L'Etoffe du décor - 31, rue Guillaume Tell

Cette enseigne simple utilise simplement un motif de tissu avec fleurs et palmettes pour évoquer les étoffes travaillées par un tapissier. Les teintes sont raffinées, rose, violet, beige et gris léger.

L'éclairage est discret, assuré par une réglette supérieure.

- Ma première auto rouge - 27, rue Monge

Le petit commerce de jouets qui vient de s'ouvrir là a pris pour enseigne cette petite auto rouge qui est dans l'imaginaire de beaucoup d'entre nous comme symbole de l'enfance.

Joliment réalisée en panneaux de plexiglas découpés en forme de voiture et peints, elle se lance vers la rue, accrochée à une élégante potence aux volutes de fer forgé.

- Boulangerie-pâtisserie des Facultés - 96, rue de Mirande

C'est une double réalisation qu'il faut remarquer sur ce commerce. La devanture avait été refaite en coffrage selon les normes de la franchise Bannette et avec une enseigne classique de cette marque, le tout formant un bel ensemble, que les gérants ont encore personnalisé par la réalisation d'une peinture en trompe-l'oeil.

C'est un boulanger que l'on voit travailler, occupé à la cuisson devant son four.

Il est proposé, pour 2007, d'attribuer les primes suivantes.

1er prix	
. Crêperie Le Corsaire - 44, rue Berbisey.....	800 €
1er prix ex-aequo	
. Pharmacie La Croix Blanche - 24, rue Musette.....	400 €
2ème prix	
. Etat d'esprit - 1 bis, rue Verrerie	300 €
2ème prix ex-aequo	
. Ma première auto rouge - 27, rue Monge.....	300 €
3ème prix	
. Concept d'Intérieur - 36, rue Chaudronnerie	230 €
3ème prix ex-aequo	
. Agora - 83, rue de la Liberté.....	600 €

Mention	
. L'Etoffe du décor - 31, rue Guillaume Tell	300 €

Concernant la boulangerie-pâtisserie des Facultés, 96, rue de Mirande, la commission a souhaité primer la décoration réalisée sur le mur, plutôt que l'enseigne que l'on retrouve sur toutes les boulangeries affiliées au réseau "Banette". De ce fait, il a été jugé préférable de classer cette réalisation dans la catégorie "immeubles".

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'attribution des prix et primes proposés au bénéfice des personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce ;
2. dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07